

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	31

PRESENTS	29
POUVOIRS	2
ABSENTS	6

Vote Pour :	31
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU
SEANCE DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Francis RUFFEL, Guy SANGIOVANNI, Paul SALVADOR, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN,

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-François BAULES, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Alain GLADE, Marie GRANDEL, Pascale PUIBASSET, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°60_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 03- Modification du plan de financement de la demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds vert - Travaux de rénovation énergétique de l'école de Lagrave

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération a déposé le 8 avril 2025 une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert afin de mener des travaux de rénovation énergétique à l'école de Lagrave.

Le projet consiste à :

- Rénover une surface d'environ 786 m² et à étendre la surface d'environ 431 m² de la partie maternelle de l'école, avec une mutualisation des espaces
- Procéder à une rénovation énergétique de l'ancien bâtiment de l'élémentaire d'une surface d'environ 230 m²

Les objectifs sont de réduire les consommations énergétiques du site, d'améliorer le confort d'usage des occupants.

La Direction Départementale des Territoires a sollicité dans son avis du 13 mai 2025 des compléments et des précisions d'ordre techniques. Le plan de financement a été recalculé sur la base des devis des entreprises et non plus sur l'APD pour être au plus juste et être en parfaite cohérence avec les données et précisions faites sur l'audit thermique.

Le plan de financement prévisionnel initial était le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T	Taux
Etat- Fonds Vert	X	103 007.32	25 %
Région	X	49 349.60	12 %
Département - FDT	X	144 210.25	35%
Autofinancement CA Gaillac-Graulhet		115 462.12	28 %
COÛT H.T		412 029.29	100 %

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel ajusté se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux	383 095 €
Maîtrise d'oeuvre	31 680 €* *144 000+12 585+5 805 *22%
SPS	1 277.10 €* 22% est la part des travaux de rénovation énergétique sur le total global projet
Contrôle technique	2 768.70 €* 22% est la part des travaux de rénovation énergétique sur le total global projet
Coût H.T	418 820.80 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	X	125 646.24 €	30 %
Région	Rejetée	0€	0 %
Département – FDT	X	144 210.25 €	35 %
Autofinancement CA Gaillac Graulhet		148 964.31 €	35 %
COÛT H.T.		418 820.80 €	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.2.7 Compétences en matière d'écoles et services périscolaires,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 7° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217_2020 du 14 septembre 2020 portant délégation du Conseil de communauté au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau de la Communauté d'agglomération n°06_2025DB du 24 février 2025 portant sur les demandes de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert), de la Région et du Département,


Considérant qu'il convient d'ajuster le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **autorise** le Président à déposer une demande modificative auprès de l'Etat au titre du fonds vert en ajustant le montant de la subvention sollicitée conformément au plan de financement prévisionnel susvisé,
- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 24 NOV. 2025
- publication - mise en ligne
Le 24 NOV. 2025
Et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le 24/11/2025



ID : 081-200066124-20251117-60_2025DB-DE